

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

OBJET :

**Demande de fonds de
concours CCVG
Année 2022**

N° 46 /2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/09/2022

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine à Monsieur JOLY Philippe, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte.

Absent(s) : Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire présente aux membres le projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé sur le chemin de la Burlière dont le montant prévisionnel de travaux estimé par le bureau d'étude SNAPSE s'élève à 105 885 € HT.

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 25 000 € pour la réalisation de ce projet, au titre de l'année 2022.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours (23.61 %)	25 000.00 €
- Amendes de police	25 000.00 €
- Autofinancement	55 885.00 €

105 885.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 25 000 € pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé sur le chemin de la Burlière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Préfecture le **29 SEP. 2022**

de la publication le **29 SEP. 2022**

DEPARTEMENT DU VAR

MAIRIE DE SOLLIES-VILLE

**AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER SÉCURISÉ
SUR LE CHEMIN DE LA BURLIÈRE**

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES

- Estimation prévisionnelle
Des travaux SNAPSE 105 885.00 € HT

TOTAL DES DÉPENSES : 105 885.00 € HT

RECETTES

Fonds de concours CCVG : 25 000.00 €
(23.61 %)

Amendes de police : 25 000.00 €

Autofinancement : 55 885.00 €

TOTAL DES RECETTES : 105 885.00 €

A SOLLIES-VILLE, le 19 septembre 2022

**Le Maire,
Nicolas GERARDIN**

